Le virus est là et toujours bien là. Ce lundi 16 août la Ville de Nice a réuni son Comité scientifique local instauré il y a quelques mois. Et si la situation semble s'améliorer, Christian Estrosi reste méfiant « Les taux d'incidence et de positivité des tests semblent régresser ces derniers jours, mais nous aurions tort de penser à un reflux d'une épidémie dont la virulence a été décuplée par le variant Delta« . Factuellement, au 13 août, le taux d'incidence dans les Alpes-Maritimes est de 608 pour 100 000 habitants, bien au-dessus de la moyenne nationale aujourd'hui estimée à 238. C'est pour cette raison qu'un arrêté municipal va être signé afin de fermer la Promenade du Paillon tous les soirs à 21h au lieu de 23h pour diminuer les regroupements.

#### Lancement de la campagne de rappel

la Municipalité a aussi décidé de mettre en place de nouvelles mesures pour accélérer la vaccination de la population. C'est notamment le cas pour les séniors avec le lancement, dès cette semaine, de la campagne de rappel à destination des personnes de plus de 80 ans. « Elles pourront se faire vacciner à partir du 30 août. Elles seront contactées par courrier, pour leur proposer un rappel vaccinal 6 mois après l'injection de leur deuxième dose » a expliqué l'élu. Cette mesure concerne également les résidents en EHPAD .

#### Un pass sanitaire matériel

Toujours à destination des séniors, comme annoncé lors de la visite, la semaine dernière, du porte-parole du Gouvernement, Gabriel Attal, la mise en circulation d'un pass sanitaire...matériel. Il s'agit d'une carte au format carte de crédit, sur laquelle sera imprimé le QR code de la personne. De quoi faciliter les déplacements des plus hermétiques aux nouvelles technologies dans les lieux nécessitants le fameux sésame. Pour l'obtenir, il faudra remplir un formulaire de demande accessible dans les mairies annexes ou à la maison des séniors. La carte sera ensuite réalisée puis envoyée à l'adresse du demandeur.

#### Faciliter la vaccination des jeunes

De l'autre côté de la chaîne, les plus jeunes sont eux aussi invités à se faire vacciner le plus rapidement possible. C'est pourquoi, à la rentrée, des créneaux seront réservés aux collégiens, lycéens, étudiants et apprentis le mercredi après-midi pour une vaccination sans rendez-vous au Palais des expositions. Dans les universités, deux sites de vaccination fixes seront mis en place à Valrose et Carlone. Rappel important : seuls les jeunes de plus de 16 ans peuvent se faire vacciner sans accord parental. 35% des 12/17 ans ont déjà reçu une première dose de vaccin dans les Alpes-Maritimes. Pour les clubs de sport, 3 centres de vaccinations éphémères seront implantés le 4 septembre pour la rentrée des associations (Forum Nice Nord, stade Vauban, Charles Ehrmann). Ils seront accessibles sans rendez-vous.

### une aide pour les entreprises

Enfin, pour venir en aide aux PME impactées par la mise en place du pass sanitaire (ex: surcoût lié au matériel pour vérifier le pass), une aide forfaitaire de 500€ sera octroyées. Les entreprises concernées sont celles installées sur le territoire de la Métropole, dont les effectifs ne seront pas supérieurs à 4 salariés et dont le chiffre annuel était inférieur à 250 000 € sur l'année 2019.

## **Andy Calascione**

# **Partager:**

- Twitter
- Facebook
- LinkedIn

Prénom ou nom complet			
	Email		
	$\Box$ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité		
	S'abonner à la newsletter		